

Questionnaire-Droits Légaux des Créanciers et Débiteurs
www.doingbusiness.org

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre participation au projet *Doing Business* de la Banque Mondiale et de la Société Financière Internationale. Le rapport publié l'an dernier, *Doing Business 2008*, fut un grand succès reconnu dans plus de 3500 articles de presse, et ceci grâce à la contribution de 5000 experts dans 178 pays. Depuis sa création en 2004, le rapport *Doing Business* a inspiré plus de 113 réformes d'ordre légal et administratif. Ces réformes facilitent l'activité des entreprises dans des pays aussi divers que l'Egypte et l'Estonie.

Doing Business 2008 constate qu'il y a de plus en plus d'entreprises qui se forment grâce à ces réformes. Votre participation a été indispensable à ce succès.

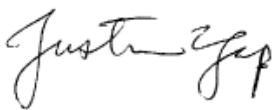
Pour le rapport *Doing Business 2009*, nous sommes très heureux de pouvoir compter sur votre expertise. Nous aimerions savoir si des réformes législatives ou réglementaires affectant les droits des créanciers ou des débiteurs ont été introduites depuis juin 2007.

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli dans les prochains 20 jours, au plus tard le 14 février 2008 à email Sender . Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question concernant ce questionnaire.

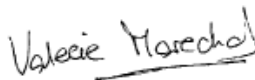
Vous trouverez de nombreuses informations complémentaires ainsi que toutes les données sur notre site internet : www.doingbusiness.org .Nous aimerions aussi vous faire part du lancement de blog sur le projet Doing Business en anglais : <http://blog.doingbusiness.org>

Nous vous remercions à nouveau de votre précieuse contribution au projet de la Banque Mondiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Justin Yap
Email: jyap1@worldbank.org
Tel: + 1-202-473-1883
Fax: +1-202-473-5758



Valérie Marechal
Email: VMarechal@ifc.org
Tel: + 1-202-473-2728
Fax: +1-202-473-5758

Instructions

1. Veuillez lire attentivement les hypothèses de l'étude de cas et les définitions pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le sondage.
2. Mettez à jour vos coordonnées, les informations que vous souhaitez voir publier et les renseignements au sujet des autres personnes qui ont contribué à votre réponse à ce sondage.
3. Veuillez répondre aux questions suivantes en fonction des lois actuelles sur les transactions garanties de votre pays. Si la pratique diffère de la loi, n'hésitez pas à utiliser l'espace libre prévu à la fin du sondage pour ajouter des commentaires.
4. Dans la section portant sur les réformes, veuillez décrire tout changement administratif ou juridique ayant modifié les lois sur les transactions garanties dans votre pays entre juin 2007 et aujourd'hui.

Études de cas

Ce sondage repose sur deux ensembles d'hypothèses de cas. Veuillez les lire attentivement parce qu'elles permettent de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le sondage.

Cas A

ABC (la société) :

1. Est une société nationale à responsabilité limitée : **Name of the equivalent legal entity in each country**
2. A son siège social et son seul centre d'opérations dans la plus importante ville commerciale du pays : Sydney.
3. **Pour financer ses projets d'expansion**, ABC demande un prêt à la BizBank d'un montant allant jusqu'à 10 fois le RNB : USD 322 200 = LCU 436 807.76 en devises locales. Dans les pays où les crédits renouvelables existent, considérez qu'il s'agit d'un montant maximal. Dans les pays où les crédits renouvelables n'existent pas, considérez qu'il s'agit du montant fixe du prêt. ABC et la BizBank appartiennent toutes deux à **100 % à des intérêts nationaux**.
4. En tant que garantie pour le prêt, ABC souhaite accorder à la BizBank une **sûreté mobilière sans dépossession** dans l'une ou plusieurs catégories de **biens mobiliers renouvelables**, par exemple des comptes débiteurs ou l'inventaire. Cependant, ABC souhaite demeurer à la fois **en possession et propriétaire** du bien en garantie. Dans les pays où la loi **ne permet pas** d'octroyer des sûretés mobilières sans dépossession sur des biens mobiliers renouvelables, ABC et la BizBank ont recours à une entente fiduciaire de transfert de titre dans le cadre duquel la BizBank devient titulaire de la garantie.

Cas B

ABC a accepté de garantir le prêt en accordant à la BizBank une sûreté sur **tous ou presque tous** ses actifs (équipements, terres, accessoires fixes, inventaire, comptes débiteurs, etc.) Le mécanisme utilisé est une **charge flottante, des frais professionnels, une charge d'entreprise**, ou d'autres charges similaires ou combinaisons de charges qui ressemblent le plus à cette entente. ABC garde possession des actifs et en demeure propriétaire, mais en cas de défaillance d'ABC, la BizBank **peut nommer un administrateur judiciaire (dans les pays où cela s'applique)** et faire valoir sa sûreté contre l'ensemble des biens d'entreprise d'ABC. Dans les pays où la nomination d'un administrateur judiciaire n'est pas possible, la BizBank applique sa sûreté tel que cela est normalement prescrit par la loi et la pratique dans le monde des affaires. Dans les pays où la loi ne permet pas d'octroyer des sûretés sans dépossession sur des biens mobiliers renouvelables, ABC et la BizBank peuvent avoir recours à une entente fiduciaire de transfert de titre sur des biens mobiliers renouvelables. Toutes les autres hypothèses (1 à 3) du Cas A sont identiques.

Définitions

- **Droit futur:** un droit de propriété, ou de jouissance de la propriété, dont le possesseur bénéficiera dans le futur mais dont il ne dispose pas encore lors de la création de l'entente de sûreté.
- **Bien acquis subséquentment :** un bien qu'un emprunteur acquiert après la signature de l'entente de sûreté portant sur ses biens préexistants.
- **Charge flottante:** une sûreté couvrant tous ou une partie des actifs d'une société. Elle ne se fixe pas aux actifs spécifiques (i.e. : elle flotte) jusqu'à l'instant où l'emprunteur est défaillant, puis elle se « cristallise » sur les actifs couverts par la charge au moment de la défaillance.
- **Crédit renouvelable:** un prêt dont le montant maximal a été spécifié par le prêteur. L'emprunteur peut tirer périodiquement de sa ligne de crédit et sur une durée indéterminée.
- **Ensemble changeant d'actifs:** ensemble où les actifs changent en caractère, en nature et/ou en classification, tel que de l'inventaire ou des comptes débiteurs.
- **Entente fiduciaire de transfert de titre:** sûreté où le débiteur garde la possession du bien mais le titre de propriété est transféré au créancier.
- **Personne juridique:** un individu, ou un groupe, titulaire de droits et d'obligations et qui possède la capacité juridique de les exercer. Une personne juridique peut inclure des entités telles qu'une société ou un partenariat.
- **Receveur:** un individu (ou des individus) nommé par le prêteur dont le rôle est de saisir les actifs garantis ainsi que de tenir compte et recevoir les paiements dus.
- **Sûreté :** un droit de propriété consensuel [ou intérêt] dans un bien mobilier ou des accessoires fixes qui garantissent le paiement ou l'exécution d'une ou plusieurs obligations.
- **Sûreté sans dépossession:** une sûreté où l'emprunteur retient la possession et la propriété du bien garanti. Le créancier a le droit d'exécuter sa sûreté lorsque l'emprunteur est défaillant.
- **Systemes de réserve de propriété ou de crédits commerciaux:** systemes où le vendeur garde le titre de propriété du bien tant que l'acheteur n'a pas entièrement payé.

Information Générale Existante :

	Veuillez mettre à jour vos coordonnées, si nécessaire.	Souhaitez-vous que les informations suivantes soient publiées ?
Civilité (M., Mme, etc.)	[]	<input type="checkbox"/>
Nom	[] (prénom) [] (nom de famille)	<input type="checkbox"/>
Fonction	[]	<input type="checkbox"/>
Société	[]	<input type="checkbox"/>
Adresse postale	[] (numéro et rue) [] (ville) [] (état/province) [] (pays) [] (code postal)	<input type="checkbox"/>
Téléphone	[]	<input type="checkbox"/>
Portable	[]	<input type="checkbox"/>
Fax	[]	<input type="checkbox"/>
Courrier électronique	[]	<input type="checkbox"/>
Site Internet	[]	<input type="checkbox"/>

Autres Contributeurs :

	Nom	Société et fonction	Courrier électronique	Numéros de téléphone
1^{er} participant	[] (prénom) [] (nom de famille)	[] (Cabinet) [] (position)	[]	[]
2^{ème} participant	[] (prénom) [] (nom de famille)	[] (Cabinet) [] (position)	[]	[]
3^{ème} participant	[] (prénom) [] (nom de famille)	[] (Cabinet) [] (position)	[]	[]
4^{ème} participant	[] (prénom) [] (nom de famille)	[] (Cabinet) [] (position)	[]	[]
5^{ème} participant	[] (prénom) [] (nom de famille)	[] (Cabinet) [] (position)	[]	[]

Questions de Doing Business 2009

RAPPEL IMPORTANT:

1. CE SONDRAGE PORTE SUR LES SURETÉS (SANS DÉPOSSESSION) SUR DES BIENS MOBILIERS.
2. **CAS A** : UNE SURETE SUR **UNE CATEGORIE** DE BIENS MOBILIERS RENOUVELABLES.
3. **CAS B** : UNE SURETE SUR **LES ACTIFS COMBINES** D'UNE SOCIETE
4. A BC EST UN(E) Name of the equivalent legal entity in each country.

Réformes	Oui	Non
Entre avril 2007 et aujourd'hui, y a-t-il eu des réformes des lois et procédures pour la création et l'exécution des sûretés ? (Par exemple, des amendements aux transactions sécurisées, des lois sur la faillite ou les garanties, la mise en place d'un registre des garanties). Si oui, veuillez décrire la réforme, y compris la date de la réforme et les lois et règlements concernés : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Savez-vous si, parmi les réformes prévues qui portent sur les lois et procédures sur la création et l'exécution des sûretés, il y en a qui sont susceptibles d'être adoptées entre aujourd'hui et le 1er juin 2008 ? Si oui, veuillez décrire la réforme prévue, y compris la date prévue de la réforme et les lois et règlements concernés : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

I. Système de sûretés sur les biens mobiliers

1. Veuillez indiquer lequel des énoncés suivants décrit le mieux la disponibilité des sûretés sur les biens mobiliers dans votre pays [Australia] :	
a. Un emprunteur peut garantir un prêt au moyen de biens mobiliers et demeurer propriétaire et possesseur du bien en garantie.	<input type="checkbox"/>
i. Veuillez indiquer le nom du mécanisme juridique (charge fixe, mise en gage, privilège, hypothèque, etc.) qui est le plus susceptible d'être utilisé dans le Cas A : []	
ii. Veuillez nommer et décrire le mécanisme juridique ou la combinaison de mécanismes (charge flottante, frais professionnels, etc.) qui est le plus susceptible d'être utilisé(e) dans le Cas B : []	
iii. Veuillez indiquer si l'entente décrite dans le Cas B est impossible dans votre pays.	<input type="checkbox"/>
b. Un emprunteur ne peut pas fournir une sûreté sans dépossession sur des biens mobiliers, mais il existe un système fiduciaire de transfert de titre qui peut se substituer au système de sûretés sans dépossession. Veuillez ne pas considérer les systèmes de réserve de propriété ou de crédits commerciaux (par exemple, où le vendeur demeure propriétaire de son bien tant que l'acheteur n'a pas entièrement payé) en tant que systèmes de substitution.	<input type="checkbox"/>
i. Si un emprunteur ne peut pas accorder de sûreté sans dépossession sur des biens mobiliers, veuillez indiquer si le système de substitution utilisé dans votre pays pour les sûretés sans dépossession comporte un transfert du document du titre de propriété plutôt qu'un transfert fiduciaire de propriété.	<input type="checkbox"/>
c. La loi ne permet pas à un emprunteur de garantir un prêt au moyen de biens mobiliers.	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []	
IMPORTANT : Si les sûretés sans dépossession et le système de substitution d'ententes fiduciaires de transfert de titre sont disponibles sur les biens mobiliers dans votre pays, veuillez répondre à ce sondage, sauf indication contraire, en vous reportant aux <u>sûretés sans dépossession</u>. Ne vous reportez au système de substitution pour répondre <u>que</u> si la loi de votre pays ne permet pas les sûretés sur les biens mobiliers.	

II. Restrictions juridiques relatives aux parties d'une entente de sûreté

2. <i>N.B. LES ETUDES DE CAS NE S'APPLIQUENT PAS A LA SECTION II.</i> D'après la loi, laquelle ou lesquelles de ces personnes physiques ou juridiques <i>peuvent</i> accorder une sûreté sur des biens mobiliers ?	Oui	Non
a. Toute personne juridique ou physique d'âge adulte, peu importe son sexe (sauf les mineurs, les personnes n'ayant pas la capacité mentale, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Le propriétaire du bien offert en garantie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les sociétés d'État (c'est-à-dire les sociétés d'État ayant des activités commerciales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Les entreprises/organisations privées nationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Entreprises à propriétaire unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Sociétés par actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Sociétés à responsabilité limitée ou leur plus proche équivalent (c'est-à-dire Name of the equivalent legal entity in each country)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Partenariats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Entreprises/organisations étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Une personne détenant la propriété en fiducie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Si non, y a-t-il un système alternatif par lequel il est possible de conclure ce genre d'entente ou des ententes similaires ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Une personne ayant des droits d'usage sur le bien, mais qui n'en est pas propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Un futur propriétaire du bien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Un copropriétaire du bien, à condition que la sûreté ne porte que sur la part du bien du copropriétaire emprunteur et que les actifs détenus par les copropriétaires ne soient pas des biens en copropriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. <i>Avec</i> l'accord écrit de tous les autres copropriétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. <i>Sans</i> l'accord écrit de tous les autres copropriétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Existe-t-il d'autres restrictions significatives concernant la personne pouvant accorder une sûreté sur des biens mobiliers ? Si oui, veuillez expliquer : [] Précisions/commentaires : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. D'après la loi, laquelle ou lesquelles de ces personnes physiques ou juridiques peuvent <i>détenir</i> une sûreté sur des biens mobiliers ?		
a. Toute personne juridique ou physique d'âge adulte, peu importe son sexe (sauf les mineurs, les personnes n'ayant pas la capacité mentale, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Les sociétés d'État (c'est-à-dire les sociétés d'État ayant des activités commerciales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les entreprises/organisations privées nationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Entreprises à propriétaire unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Sociétés par actions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Sociétés à responsabilité limitée (<i>c'est-à-dire</i> Name of the equivalent legal entity in each country)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Partenariats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Banques et institutions financières nationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Banques et institutions financières étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Fiduciaires détenant des sûretés pour plusieurs emprunteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Si non, existe-t-il un système alternatif par lequel il est possible de conclure ce genre d'entente ou des ententes similaires ? Veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Existe-t-il <i>d'autres</i> restrictions significatives concernant la personne pouvant <i>détenir</i> une sûreté sur des biens mobiliers (c'est-à-dire qui peut être un créancier garanti) ? Veuillez décrire : [] Précisions/commentaires : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III. Portée des actifs garantis

6. Dans le Cas A , Name of the equivalent legal entity in each country ABC peut-elle accorder une sûreté sur les biens mobiliers suivants ?	Oui	Non
a. Bien mobilier tangible (par exemple des véhicules, des machines, des équipements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Les actifs peuvent-ils être décrits en termes généraux (par exemple « tous les équipements ») afin que les parties n'aient pas à fournir une description détaillée et spécifique de la garantie ?		
• Dans <i>l'entente de sûreté</i> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Au moment de <i>l'enregistrement</i> de la sûreté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b. Comptes débiteurs (c'est-à-dire des obligations découlant de transactions de vente qui sont payables par le débiteur à de tierces parties)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Si oui, ABC doit-elle avertir le débiteur pour que la sûreté de la BizBank soit valide ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Le débiteur doit-il donner son accord pour que la sûreté de la BizBank soit valide ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Veuillez décrire brièvement toute autre exigence nécessaire pour que la sûreté de la BizBank soit valide: []		
iii. ABC peut-elle accorder à la BizBank une sûreté sur un ensemble changeant de comptes débiteurs seulement, sans y ajouter une charge sur d'autres actifs d'ABC ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Cette garantie peut elle être décrite en termes généraux (par exemple « tous les compte débiteurs ») afin que les parties n'aient pas à fournir une description détaillée et spécifique ?		
• Dans l'entente de sûreté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Au moment de l'enregistrement de la sûreté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
c. Inventaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. L'entente de sûreté doit-elle préciser l'emplacement de l'inventaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. L'enregistrement de l'entente doit-il préciser l'emplacement de l'inventaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. La sûreté de la BizBank doit-elle être mise à jour périodiquement pour refléter les changements d'inventaire, par exemple en rédigeant une nouvelle entente de sûreté ou en envoyant une liste de ce qui est en garantie ? Veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. ABC doit-elle transférer la garantie à une tierce partie (par exemple un entrepôt licencié) afin que la sûreté de la BizBank sur l'inventaire soit valide ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. La loi exige-t-elle l'affichage d'un avis sur le lieu d'entreposage (ou tout autre lieu bien en vue) au sujet de la sûreté de la BizBank ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. ABC peut-elle accorder à la BizBank une sûreté sur un ensemble changeant de comptes d'inventaire seulement, sans y ajouter une charge sur d'autres actifs d'ABC ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vii. Y a-t-il d'autres restrictions significatives sur l'usage de l'inventaire en tant que sûreté ? Si oui, veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
viii. Cette garantie peut elle être décrite en termes généraux (par exemple « tout l'inventaire») afin que les parties n'aient pas à fournir une description détaillée et spécifique ?		
• Dans l'entente de sûreté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Au moment de l'enregistrement de la sûreté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Droits d'usage (par exemple, bail immobilier, droit d'usufruit, ou droit d'exploiter une ressource naturelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Un ensemble changeant d'actifs , où les actifs changent en caractère, en nature et/ou en classification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Y a-t-il des restrictions quant au type d'actifs qui peuvent être utilisés dans le cadre de ce genre de sûreté ? Veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
f. Bien futur ou acquis subséquemment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. ABC peut-elle garantir un prêt avec un droit future consistant dans la propriété ou la possession (ou les deux) d'un bien mobilier ? Par exemple ABC sait qu'il va devenir propriétaire d'une parcelle de terrain en Janvier 2009 et utilise son droit de propriété comme garantie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. ABC peut-elle accorder une sûreté sur des biens mobiliers qui ne sont pas encore acquis (c'est-à-dire « sur tout l'inventaire actuel et futur ») ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Existe-t-il des restrictions significatives sur l'usage de biens futurs ou acquis subséquemment comme sûreté ? Si oui, veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Les biens futurs peuvent ils être décrits en termes généraux (par exemple « tous les biens futurs ou acquis subséquemment ») afin que les parties n'aient pas à fournir une description détaillée et spécifique des actifs de cette catégorie ?		
• Dans l'entente de sûreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Au moment de l'enregistrement de la sûreté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Bien déjà soumis à un droit de sûreté (par exemple, de multiples droits de sûreté, deuxièmes hypothèques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

i. Si oui, ABC a-t-elle besoin du consentement du premier créancier garanti ? Précisions/commentaires : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Les « fruits, produits et remplacements » du bien d'origine, sans limites, sauf celle de démontrer la traçabilité des produits. Par exemple si le bien d'origine est un verger le fruit de ce bien pourrait être un meuble en bois fabriqué à partir des arbres ; le produit serait l'argent perçu de la vente des arbres ; et le remplacement serait un autre verger donné pour remplacer les arbres d'origine s'ils ont été endommagés. Dans ce cas la sûreté de la BizBank s'applique-t-elle : <ul style="list-style-type: none"> • Aux fruits de l'actif d'origine ? • Aux produits de l'actif d'origine ? • Aux remplacements de l'actif d'origine ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. La sûreté de la BizBank sur les fruits, les produits et les remplacements des actifs d'origine bénéficie-t-elle de la même priorité que la sûreté sur les actifs d'origine des autres créanciers ? Si non, veuillez décrire : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Cette garantie peut elle être décrite en termes généraux (par exemple « tous les fruits, produits et remplacements »)? <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'entente de sûreté ? • Au moment de l'enregistrement de la sûreté ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
7. Dans le Cas B , ABC peut-elle accorder une sûreté sur les actifs combinés d'une entreprise entière (par exemple, une entreprise, une charge flottante ou des frais professionnels)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a. Y a-t-il des catégories d'actifs qui ne peuvent pas être inclus dans de telles charges ? Veuillez décrire : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Cette garantie peut elle être décrite en termes généraux (par exemple « tous les actifs combinés de l'entreprise ») <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'entente de sûreté ? • Au moment de l'enregistrement de la sûreté ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Cette garantie peut elle être exécutée contre les « fruits, produits et remplacements » du bien d'origine comme pour 5 (h) ci-dessus ? Si non, veuillez décrire : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

IV. Portée des dettes garanties et obligations

8. Les types suivants de dettes ou d'obligations peuvent-ils faire l'objet d'une entente de sûreté entre ABC et la BizBank dans le Cas A ?	Oui	Non
a. Prêts commerciaux en devises locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Prêts commerciaux en devises étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Un ensemble changeant de dettes (par exemple un découvert et/ou des montants qui fluctuent sur un crédit renouvelable)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Des obligations futures ou conditionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Des obligations contractuelles envers une tierce partie i. Existe-t-il des restrictions juridiques quant au type de dettes ou d'obligations qui peuvent servir de garantie ? Veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer : [] Précisions/commentaires : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Description générale ou spécifique de la dette ou de l'obligation		
a. L'entente de sûreté doit-elle préciser : i. La relation juridique qui a donné lieu à la dette ou à l'obligation servant de garantie (par exemple, la dette découle de la vente d'un bien X de M. A à M. B) ii. Le montant précis de la dette garantie ou de l'obligation garantie iii. Le montant maximal de la dette garantie ou de l'obligation garantie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. La dette peut elle être décrite en termes généraux (par exemple, « toutes les obligations actuelles et futures entre le même créancier et le même débiteur ») :		

<ul style="list-style-type: none"> • Dans <i>l'entente de sûreté</i> ? • Au moment de <i>l'enregistrement</i> de la sûreté ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Au moment de <i>l'enregistrement</i> de la sûreté ? : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

V. Opposabilité et publicité des droits de sûreté

REMARQUE : Si les sûretés sans dépossession sur les biens mobiliers ne sont pas permises dans votre pays, vous pouvez passer à la Section VI.

	Oui	Non
10. Si votre pays permet les sûretés sans dépossession sur les biens mobiliers, l'enregistrement d'une telle sûreté est-elle requise pour assurer à la BizBank qu'elle détient une sûreté valide et opposable contre des tierces parties ? Veuillez nommer le(s) registre(s) du commerce où la sûreté de la BizBank serait enregistrée dans le Cas A et le Cas B : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'enregistrement n'est pas requis, une autre forme de divulgation publique des sûretés (par exemple dans les états financiers) est-elle obligatoire ? Veuillez expliquer puis passer à la Section VI ci-après [] 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a. Le registre nommé précédemment est-il opérationnel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Le registre est-il informatisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Le registre englobe-t-il tous les types d'actifs (outre les terres, les véhicules, les bateaux, les avions et la propriété intellectuelle) ? Si non, veuillez énumérer toutes les autres catégories d'actifs (par exemple les actions) qui en sont exclues : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Ce registre est-il réservé à l'enregistrement de sûretés octroyées par certains types d'emprunteurs ? Si oui, veuillez expliquer brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Ce registre est-il réservé à l'enregistrement de sûretés octroyées à certains types de créanciers ? Si oui, veuillez expliquer brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. Ce registre est-il régional, ou centralisé, mais lié aux autres régions ? Si oui, combien de temps faut-il avant qu'un nouvel enregistrement dans une localité soit accessible au niveau du registre du commerce central ? [] jours.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g. Le registre permet-il de faire une recherche par nom de débiteur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. La BizBank devrait-elle s'inscrire auprès de plus d'un registre ou d'une agence afin d'avoir une sûreté qui soit valide et opposable contre d'autres créanciers ? Si oui, veuillez décrire brièvement : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Existe-t-il des registres distincts pour les entités incorporées et les débiteurs individuels ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

VI. Règles de priorité hors procédures d'insolvabilité/faillite

11. Priorité des créanciers garantis <i>hors procédures d'insolvabilité ou de faillite</i> . Supposons qu'ABC soit en défaut de paiement, mais qu'elle <i>n'ait pas</i> entrepris de procédure d'insolvabilité ou de faillite. La BizBank, le créancier garanti, détient une sûreté valide et exécutoire, tel que décrit dans le Cas A . La BizBank la fait exécuter.	Oui	Non
a. La BizBank a-t-elle priorité absolue sur les créances de tous les autres créanciers ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Supposons que des sûretés sans dépossession concurrentes existent sur les biens mobiliers d'ABC dans le Cas A , quelle <i>créance garantie</i> aura la priorité ?		
<ul style="list-style-type: none"> i. Le premier à s'inscrire ou à prendre possession ii. Le premier créancier à passer devant un notaire 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

iii. Le créiteur qui aura été le premier à financer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Le premier créiteur en vertu de la date de l'entente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Le premier créiteur à s'inscrire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. Autre (veuillez préciser) : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires []		
c. Laquelle ou lesquelles des créances hypothétiques auraient priorité sur la créance garantie de la BizBank dans le Cas A ?		
i. Créances d'État (pour des taxes impayées par exemple) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables avant celle de la BizBank	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables après celle de la BizBank	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Même si elles n'ont jamais été enregistrées ou rendues opposables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Créances pour des taxes spécifiques exigibles sur l'actif garanti (par exemple, taxes sur les gains en capital, taxes sur un véhicule, TVA impayée, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Créances de la main-d'œuvre (pour des salaires impayés par exemple)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables par la main-d'œuvre avant celle de la BizBank.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables par la main-d'œuvre après celle de la BizBank.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Même si elles n'ont jamais été enregistrées ou rendues opposables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Créances de jugement (par exemple des créances découlant d'un jugement de la cour contre ABC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables avant celle de la BizBank.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Enregistrées ou rendues opposables après celle de la BizBank	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Même si elles n'ont jamais été enregistrées ou rendues opposables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Créances de créiteurs pour des prêts octroyés à ABC pour acheter des actifs garantis (sûreté en garantie du prix d'acquisition) ou charges impayées du vendeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. Créance d'un acheteur qui a acheté des biens sécurisés d'ABC de bonne foi sans avoir pris connaissance de la sûreté de la BizBank (autre que les ventes ordinaires, dont l'inventaire), c'est-à-dire un acheteur bona fide).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vii. Créances de créiteurs qui ajoutent de la valeur au bien en garantie (par exemple, les privilèges des mécaniciens et des artisans, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
viii. Créances des créiteurs entreposant le bien en garantie (par exemple, privilège de l'entrepôt).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
d. Les sûretés sur un bien spécifique (par exemple une charge fixe) ont-elles priorité sur les sûretés sur un ensemble d'actifs (par exemple une charge flottante) ? Veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Si deux créiteurs garantis ont une sûreté sur le même bien, le créiteur senior peut-il faire exécuter son droit de sûreté sans restriction de la part du junior ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

VII. Règles de priorité en cas de procédures de liquidation ou de dissolution

12. Supposons maintenant qu'ABC soit liquidée ou dissolue dans le contexte d'une procédure officielle de la cour. La BizBank, le créiteur garanti, détient une sûreté valide et exécutoire, tel que décrit dans le Cas A .	Oui	Non
--	------------	------------

a. La BizBank a-t-elle une priorité absolue sur les créances de tous les autres créiteurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Les créances garanties par des instruments financiers à titre (par exemple des ententes fiduciaires de transfert de titres) ont-elles priorité sur les autres créances garanties, peu importe leur ordre d'enregistrement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Laquelle ou lesquelles des créances suivantes auraient priorité sur la créance garantie de la BizBank ?		
i. Frais judiciaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Frais d'avocat ou autres frais professionnels (les frais du liquidateur par exemple)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Frais de liquidation, à l'exception des prêts contractés pour financer une tentative de réhabilitation de la société lors d'une réorganisation judiciaire (ou une tentative de réhabilitation pendant que la société est sous séquestre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Créances pour des prêts contractés pour financer une tentative de réhabilitation de la société lors d'une réorganisation judiciaire (ou une tentative de réhabilitation pendant que la société est sous séquestre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Créances de la main-d'œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, existe-t-il des limites qui définissent dans quelle mesure les créances de la main-d'œuvre passent avant les créiteurs garantis ? Veuillez expliquer : [] 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. Créances fiscales générales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Si oui, existe-t-il des limites qui définissent dans quelle mesure les créances fiscales passent avant les créiteurs garantis ? Veuillez expliquer : [] 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vii. Créances fiscales sur les biens mobiliers spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser) : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Parmi les créances listées à la question 11(c), y en a-t-il qui partagent le même ordre de priorité que la créance garantie de la BizBank ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette réponse change-t-elle pour le Cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

VIII. Droits de recouvrement des créanciers garantis lors de procédures de réorganisation/réhabilitation

	Oui	Non
13. Une procédure formelle de réorganisation ou de réhabilitation supervisée par la cour existe-t-elle pour les sociétés en difficulté ou insolvables ? (Veuillez ne pas tenir compte des arrangements informels..) Si oui, veuillez supposer que dans le Cas A , ABC ait fait une demande pour entreprendre une telle procédure. SI NON, VEUILLEZ RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS DE CETTE SECTION VIII EN SUPPOSANT QUE ABC AIT ENTREPRIS LA PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ/FAILLITE GÉNÉRALEMENT DISPONIBLE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a. Une suspension automatique (suspension automatique, moratoire, gel des actifs) est-elle mise en œuvre contre des mesures d'exécution ou autre litige des créiteurs garantis pendant les procédures de réorganisation (que celles-ci fassent l'objet de plusieurs procédures séparées ou d'une seule procédure d'insolvabilité/faillite) ? Si oui, veuillez indiquer quand la suspension prend effet :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Dès le dépôt d'une demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Dès l'approbation par la cour de la demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Dès le début de la procédure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Autre (veuillez préciser) : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b. Est-il habituel que les crédateurs sécurisés obtiennent réparation pour une suspension automatique ? Veuillez expliquer dans quelles circonstances cela pourrait se produire : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Combien de temps serait généralement nécessaire pour qu'un crédeur garanti obtienne réparation pour une suspension automatique ? []		
c. Veuillez décrire toutes les exceptions majeures ou limites de la suspension automatique (par exemple, la suspension est limitée aux actifs qui sont essentiels à la poursuite des affaires.) []		
d. Pour les actifs suspendus, y a-t-il des limites de temps règlementaires pour le remboursement du crédeur garanti ou la matérialisation des actifs ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

IX. Impact des procédures de réorganisation ou de réhabilitation sur les gestionnaires

14. Contrôle des gestionnaires pendant une réorganisation judiciaire	Oui	Non
a. Les gestionnaires d'une société demeurent-ils en poste une fois la procédure de réorganisation ou de réhabilitation commencée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Un fiduciaire/administrateur est-il nommé pour surveiller la société pendant la procédure de réorganisation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Si oui, quelle partie nomme généralement le fiduciaire/administrateur ? []		
d. Parmi les décisions de gestion suivantes, lesquelles nécessitent l'approbation du fiduciaire/administrateur ?		
i. Obtenir un nouveau financement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Utiliser des actifs engagés comme garantie pour de nouveaux prêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Dépenser de l'argent provenant d'actifs engagés ou découlant de ceux-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Payer des dettes ou des salaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Payer des frais et coûts professionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. Vendre, louer ou disposer d'un bien d'un actif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vii. Prendre des décisions de transactions dans le cours normal des activités de la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

X. Procédures d'exécution d'après contrat

	Oui	Non
15. La loi permet-elle aux parties de conclure une entente de sûreté, au moment de la création de cette dernière , pour qu'elles conviennent de l'exécution de la sûreté de façon extrajudiciaire, en cas de défaut de paiement du débiteur ? Un exemple d'une telle clause pourrait être: « En cas de défaut de paiement, la partie garantie peut : i) prendre possession du bien en garantie; ii) vendre, échanger ou convertir en argent le bien en garantie ou réaliser la garantie de manière privée ou par enchères. »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a. Veuillez indiquer si une entente d'exécution extrajudiciaire peut être conclue seulement après signature de l'entente de sûreté (par exemple en cas de défaut de paiement).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
16. Saisie de la garantie (si le débiteur ne conteste pas). Supposons qu'ABC ne fasse pas l'objet d'une procédure formelle d'insolvabilité ou de faillite supervisée par la cour.		

a. Veuillez indiquer lequel des énoncés suivants s'applique à la saisie de la garantie (prise de possession en cas de défaut de paiement) par la BizBank dans le Cas A :		
i. Nécessite l'intervention de la cour (de tout type).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. Nécessite une légère intervention de la cour ainsi que la nomination d' une tierce partie (par exemple un receveur) chargée de saisir la garantie. Si oui, veuillez expliquer: []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. Nécessite la nomination d'une tierce partie par la BizBank (par exemple un receveur) pour saisir la garantie, mais l'intervention de la cour n'est pas nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. Nécessite l'intervention d'une tierce partie qui n' est pas nommée par la BizBank mais aucune intervention de la cour : Si oui, veuillez expliquer: []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Nécessite l'accord préalable des parties.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les parties peuvent convenir de la saisie de la garantie de manière extrajudiciaire au moment de la conclusion de l'entente de sûreté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les parties peuvent convenir de la saisie de la garantie de manière extrajudiciaire que lorsque le débiteur est en défaut de paiement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vi. Le débiteur doit être averti préalablement (ou une période de grâce). Si oui, quelle est la durée de cette période? []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vii. Nécessite la publication d'un avis de défaut ou de saisie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
viii. Nécessite que d'autres parties soient averties du défaut ou de la saisie. Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certaines de ces réponses diffèrent-elles pour le Cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		
17. Saisie de la garantie (si le débiteur conteste). Supposons que ABC ne fasse pas l'objet d'une procédure formelle d'insolvabilité ou de faillite supervisée par la cour.		
a. Pour le Cas A : est-ce que vos réponses vis-à-vis des tierces parties ou sur l'intervention de la cour dans la saisie changeraient par rapport à celles fournies pour la question 16(a)? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Pour le Cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il d'autres restrictions quant à la disponibilité de la saisie de manière extrajudiciaire de la garantie (par exemple cette procédure n'est disponible que pour certains débiteurs, la valeur de la garantie doit être précisée dans l'entente de sûreté, etc.)? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Vente de la garantie (si le débiteur ne conteste pas). La BizBank a saisi le bien et maintenant souhaite le vendre:		
a. Pour le Cas A : est-ce que vos réponses vis-à-vis des tierces parties ou sur l'intervention de la cour dans la vente changeraient par rapport à celles fournies pour la question 16(a)? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Pour le Cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Vente de la garantie (si le débiteur conteste). Supposons que ABC ne fasse pas l'objet d'une procédure formelle d'insolvabilité ou de faillite supervisée par la cour.		
a. Pour le Cas A : est-ce que vos réponses vis-à-vis des tierces parties ou sur l'intervention de la cour dans la vente changeraient par rapport à celles fournies pour la question 16(a)? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Pour le Cas B ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il d'autres restrictions quant à la disponibilité de la vente de manière extrajudiciaire de la garantie (par exemple cette procédure n'est disponible que pour certains débiteurs, la valeur de la garantie doit être précisée dans l'entente de sûreté, etc.) ? Si oui, veuillez expliquer : []	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions/commentaires : []		

Recherche

Accès au crédit pour les femmes	Doing Business réalise une recherche unique qui porte sur les possibilités offertes aux femmes dans les affaires : . La section suivante, qui est distincte du reste du sondage, nous aidera à compléter cet effort de recherche. Veuillez ne pas tenir compte des cas types et des hypothèses que vous avez utilisés dans le reste du sondage pour compléter cette section. Les informations recueillies ici n'affecteront pas les indicateurs habituels du sondage Doing Business . Nous vous serions reconnaissants de prendre le temps de répondre à la section ci-dessous l'application des lois, règlements et procédures crédits s'appliquent aux femmes.		
	Question	Explication	Réponse
1.	Les lois portant sur les transactions garanties et les garanties contiennent-elles des clauses qui s'appliquent spécifiquement aux femmes ?	Si oui, veuillez les expliquer, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, les décrets, etc.)]
2	Une femme adulte peut-elle ouvrir un compte bancaire à son nom sans le consentement d'une tierce partie (son mari ou son père, par exemple) ?	Si non, veuillez expliquer la situation, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, les décrets, etc.)]
3.	Une femme peut-elle obtenir un prêt bancaire sans un co-signataire masculin ?	Si non, veuillez expliquer la situation, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, les décrets, etc.)]
4	Une femme peut-elle donner en garantie un bien dont elle est la seule propriétaire ?	Si non, veuillez expliquer la situation, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, les décrets, etc.)	[]
5.	Les femmes qui font des demandes de prêts doivent-elles fournir davantage de garanties ou répondre à davantage d'exigences que les demandeurs masculins ?	Si oui, veuillez expliquer la situation, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, des décrets, etc.)	[]
6.	Votre pays dispose-t-il de lois sur la location et si oui, pour quel type d'actifs ?	Si oui, veuillez expliquer la situation, en citant si possible les lois et règlements pertinents (y compris la jurisprudence, des décrets, etc.)	[]

Références

Le projet Doing Business traite de 10 sujets liés à la réglementation des affaires allant du démarrage à la fermeture d'une entreprise. Dites-nous si vous aimeriez contribuer à un ou à plusieurs des sujets suivants en plus de ce sondage, ou si vous aimeriez nous recommander à l'un de vos collègues.

Oui, je souhaiterais contribuer au sujet suivant :

Non, mais je souhaiterais recommander :

	Nom	Cabinet et position	Coordonnées de cette personne
<input type="checkbox"/> Création d'entreprises	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Octroi de licences/ permis de construire (peut inclure ingénieurs et architectes)	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (phone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Embauche des travailleurs	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Transfert de propriété	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Obtention de prêts	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Protection des investisseurs (Droit des sociétés et valeurs mobilières/droit boursier)	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Exécution des contrats	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Fermeture d'entreprise	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (phone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Transparence (peut inclure ONGs, professeurs d'universités)	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Commerce transfrontalier (peut inclure transitaires, compagnies logistique, importateurs et exportateurs)	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)
<input type="checkbox"/> Infrastructure/Electricité (peut inclure architectes, ingénieurs, personnel d'utilités électriques)	[] (Prénom) [] (Nom)	[] (Cabinet) [] (position)	[] (téléphone) [] (e-mail)

Autres commentaires: []

Merci d'avoir répondu à ce sondage !

Nous apprécions votre contribution au projet Doing Business.

Les résultats seront publiés dans *Doing Business 2009* et sur notre site Web : <http://www.doingbusiness.org>.

Votre aide y sera saluée.